



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2025-31 du 13 juin 2025
Interdisant le stationnement et la
circulation pendant les festivités
du 14 juillet
square René Humbert

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Usson en Forez ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les festivités ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des festivités du 14 juillet, la circulation et le stationnement seront interdits square René Humbert le 13 juillet 2025 de 18 heures à 3 heures.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par la commune d'Usson en Forez.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'association sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- L'amicale des Sapeurs-Pompiers.

Fait à USSON EN FOREZ le 13 juin 2025.

Le Maire,
Hervé BEAL.

